

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix – Travail – Patrie*

\*\*\*\*\*

RÉGION DE L'ADAMAOUA

\*\*\*\*\*

DÉPARTEMENT DE LA VINA

\*\*\*\*\*

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE  
NGAOUNDÉRE II

\*\*\*\*\*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace – Work – Fatherland*

\*\*\*\*\*

ADAMAWA REGION

\*\*\*\*\*

VINA DIVISION

\*\*\*\*\*

NGAOUNDÉRE II SUBDIVISION  
COUNCIL

\*\*\*\*\*

GENERAL OFFICE

**DECISION MUNICIPALE N°07 /DM/CAN2/SG/2026 PORTANT ATTRIBUTION DU  
MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A  
L'ECOLE PUBLIQUE DE DARA SALAM, DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDÉRE II**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDÉRE 2<sup>EME</sup>,  
MAITRE D'OUVRAGE,**

Vu la constitution :

Vu la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées :

Vu la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'État :

Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II<sup>ème</sup> :

Vu le décret n°2008/015 du 07 Janvier 2008 portant création de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré :

Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services :

Vu le décret n°2001/012 du 29 décembre 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des marchés publics :

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics :

Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II<sup>ème</sup>,

Vu le Décret n° 2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de Monsieur UM Donnacien, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du Département de la Vina;

Vu l'arrêté n°000102.A/MINDDEVEL DU 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 2, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua;

Considérant le procès-verbal de la session d'ouverture des plis et proposition d'attribution de la commission interne de passation des marchés publics placée auprès de la Commune d'arrondissement de Ngaoundéré II<sup>ème</sup>,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Groupement des Ets MOUSSA ABOUBAKAR et Ets ARABO est adjudicataire du marché pour la CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DARA SALAM, DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDÉRE II d'un montant de 22 000 000 (Vingt-deux millions) FCFA TTC.

**Délai de livraison :** Quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer les prestations.

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

NGAOUNDÉRE, **25 FEV 2026**

LE MAIRE

**Ampliations :**

- ARMP/AD
- JDM/ARMP
- CIPM/CAN2
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



*Idrissou Abana*  
Maire de la Commune  
d'Arrondissement de Ngaoundéré 2<sup>ème</sup>

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix – Travail – Patrie*

\*\*\*\*\*

RÉGION DE L'ADAMAOUA

\*\*\*\*\*

DÉPARTEMENT DE LA VINA

\*\*\*\*\*

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE  
NGAOUNDÉRÉ II

\*\*\*\*\*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace – Work – Fatherland*

\*\*\*\*\*

ADAMAWA REGION

\*\*\*\*\*

VINA DIVISION

\*\*\*\*\*

NGAOUNDERE II SUBDIVISION  
COUNCIL

\*\*\*\*\*

GENERAL OFFICE

COMMUNIQUE N°07/C/CANII/SG/2026 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE  
L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°02/AONO/CANII/CIPM/2026 DU 13/01/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION  
ET REHABILITATION DES ECOLES DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDERE II  
REPARTIS EN CINQ LOTS.

**LOT 2 : CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE  
PUBLIQUE DE DARA SALAM, DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDERE II.**

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II<sup>ème</sup>, Maître d'ouvrage  
Communique :

Le Groupement des Ets MOUSSA ABOUBAKAR et Ets ARABO, BP : 00 Tignère, est  
adjudicataire du marché relatif à la **CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES  
DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DARA SALAM, DANS LA COMMUNE DE  
NGAOUNDERE II**, objet du lot N°2 de l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure  
d'urgence N°02/AONO/CANII/CIPM/2026 DU 13/01/2026 pour un montant de 22 000 000  
(Vingt-deux millions) FCFA TTC.

Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de **Quatre (04) mois** à  
compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Le  
mandataire de ces Ets, est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué au  
secrétariat du Maire de la Commune de Ngaoundéré II pour en recevoir notification.

Fait à Ngaoundéré, le **25 FEV 2026**

**Le Maire**  
Maître d'ouvrage

AMPLIATIONS :

- ARMP/AD
- DDMM/MP
- CIPM/C NDERE II:
- AFFICHAGE;
- CHRONO/ ARCHIVES



*Sdrissou Abana*  
Maire de la Commune  
Arrondissement de Ngaoundéré 2ème